

## CENTRE de GESTION de la

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## d'EURE-ET-LOIR

## Séance du 31 mars 2023

## Nombre de membres

27

## Nombre de présents

13

## Pouvoirs :

8

## Nombre d'absents

14

## Nombre de votants

21

## Quorum

14

L'an deux mil vingt-trois, le 31 mars à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Jean-Claude BRETON, Maire de BERCHERES-LES-PIERRES, suppléant de Benoît DELATOUCHE,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir, **a quitté en cours de séance**
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Gilles PÉAN, Président du SIRP de Fresnay le Comte-Meslay le Vidame et suppléant de Benoît PELLEGRIN,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,
- Sébastien LEROUX, Adjoint au Maire de DREUX, suppléant de Caroline VABRE,

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU, donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES, a donné pouvoir à Martine MOKHTAR,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET, a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Gilles PÉAN,
- Corinne LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES, a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Absents excusés :

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Annie CAMUEL, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ
- Lionel DEMEZET, Payeur départemental

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives

Séance du 31 mars 2023

**Objet : Organisation de sessions de formation aux Premiers Secours en Santé mentale en intra, pour les collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés et autres fonctions publiques**

Exposé de Madame BOUILLARD, Vice-Présidente en charge de la Santé et de l'action sociale

Par délibération prise en date du 30 novembre 2021, le CDG28 propose aux collectivités établissements affiliés et non affiliés, la formation « Premiers Secours en Santé Mentale » en présentiel dans ses locaux (250 € par agent pour les collectivités et établissements publics affiliés et 300 € pour les collectivités et établissements publics non affiliés).

En 2022, la psychologue du travail du Centre de gestion a suivi la formation de formateur et a obtenu la certification de formateur PSSM, obligatoire à l'organisation de sessions de formation.

La validation de la certification est conditionnée à la dispense deux sessions de formation minimum par an.

Afin de faciliter l'accès à cette formation, dont la thématique revêt un enjeu important en matière de prévention, il paraît opportun de la proposer au siège du Centre de gestion mais également au plus près des employeurs, en organisant des sessions de formation « en intra » (union de plusieurs employeurs possibles) avec une tarification plus attractive, dès lors que cette formation s'organise dans les locaux des collectivités et établissements publics concernés.

Aussi, il est proposé au conseil d'administration :

- D'autoriser l'organisation de formation « Premiers Secours en Santé Mentale » en intra, pour les collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés ;
- D'approuver le tarif de 200€ par participant pour les collectivités et établissements affiliés et de 250€ par participant, pour les collectivités et établissements publics non affiliés ;
- D'ouvrir cette formation à des établissements publics relevant d'autres fonctions publiques (fonction publique d'Etat notamment), suivant la même tarification que pour les collectivités et établissements publics non affiliés, à savoir 250€ par participant.

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'organisation de formation « Premiers Secours en Santé Mentale » en intra, pour les collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés ;
- d'approuver le tarif de 200€ par participant pour les collectivités et établissements affiliés et de 250€ par participant, pour les collectivités et établissements publics non affiliés ;
- d'ouvrir cette formation à des établissements publics relevant d'autres fonctions publiques (fonction publique d'Etat notamment), suivant la même tarification que pour les collectivités et établissements publics non affiliés, à savoir 250€ par participant.



Le Président,

Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en préfecture le :  
De la publication le :

Par délégation,  
La Directrice Générale,  
Céline ROUSSET